

Résolution 851

Une enquête au-dessus de tout soupçon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les contours « intrigants » d'un voyage « privé » du conseiller d'Etat Pierre Maudet et de sa famille, avec son chef de cabinet et un homme d'affaires, à Abu Dhabi, fin novembre 2015 ;
- le renouvellement pour 7 ans par le conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève, le 23 mars 2016, d'une concession de services au sol à la société Dnata (Emirates Group), en dépit des nombreuses critiques formulées par les compagnies d'aviation et les salarié-e-s ;
- le rapport d'enquête de la brigade financière à propos de ce voyage, transmis au Ministère public le 21 août 2017 ;
- la procédure pénale ouverte par le Ministère public du chef d'acceptation d'un avantage (art. 322 sexies CP) ;
- la délégation par le Ministère public d'actes d'enquête à la police ;
- la nécessité d'établir, en excluant tout risque d'interférence, si Pierre Maudet ou son chef de cabinet, M. Patrick Baud-Lavigne, sont intervenus pour influencer sur une adjudication à l'Aéroport international de Genève ;
- la décision du Conseil d'Etat élu, le 22 mai, de confier la présidence, la responsabilité de l'aéroport et le département de la sécurité à Pierre Maudet,

invite le Conseil d'Etat

- à confier la responsabilité de la police à un autre conseiller d'Etat que Pierre Maudet pendant la durée de l'enquête pénale en cours ;
- à confier la responsabilité de l'Aéroport international de Genève à un autre conseiller d'Etat que Pierre Maudet pendant la durée de l'enquête pénale en cours.